

Département
de la HAUTE-SAVOIE



Mairie de LOVAGNY

Tél : 04 50 46 23 37

ARRETE N° 2018-100
PORTANT REGLEMENTATION
TEMPORAIRE DE CIRCULATION
RD n° 116 – Route de Chavanod

Le Maire de Lovagny,

- VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-2, L2213-1 et suivants ;
 VU le Code de la Route et les textes l'ayant modifié et complété ;
 VU le Code Pénal et les textes l'ayant modifié et complété ;
 VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire ;
 VU l'arrêté municipal du 20 mai 2005 réglementant la circulation et stationnement sur le territoire de la commune ;
 VU la demande de l'entreprise EUROVIA (80 route des Ecoles – 74330 POISY), en date du 27 novembre 2018 ;

CONSIDERANT que, pour des raisons de sécurité durant la réalisation de travaux de préparation d'enrobés sur la Route Départementale n° 116 « Route de Chavanod », au Hameau de PONTVERRE, au droit de l'ouvrage de franchissement du Fier, il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules empruntant cette voie à compter du 3 au 14 décembre 2018 inclus.

ARRETE

Article 1 : Afin de permettre à l'entreprise EUROVIA, de réaliser les travaux d'enrobé au Hameau de Pontverre, au droit de l'ouvrage de franchissement du Fier, la Route Départementale n° 116, dite « Route de Chavanod » **sera complètement fermée à la circulation de tous véhicules** de 08 h 30 à 17 h 00, à compter du lundi 3 décembre 2018 et jusqu'au vendredi 14 décembre 2018 inclus.

Article 2 : La déviation mise en place sera maintenue selon le plan ci-contre.

Article 3 : La signalisation nécessaire, conforme aux dispositions du Code de la Route, sera réalisée par l'Entreprise EUROVIA.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté qui sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage en mairie et adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Balme de Sillingy,
- le Centre Technique Départemental,
- le SDIS
- la Communauté de Communes Fier et Usses,
- au Cabinet LONGERAY, Maître d'œuvre,
- à l'Entreprise EUROVIA, chargée des travaux, pour notification.

Fait à LOVAGNY, le 28 novembre 2018.

Le Maire,
Henri CARELLI.



